



Mot du maire

Bonjour à tous,

Pour commencer, j'aimerais faire une rétrospective en regard à la tempête du 23 décembre dernier.

Les précipitations et les vents forts ont privé la totalité du village d'électricité pendant plus d'une cinquantaine d'heures. Certains ont été touchés pour une période bien plus longue.

Nous sommes tout à fait conscients que ce fut un temps des fêtes difficile pour plusieurs. La Municipalité a pris les dispositions nécessaires afin d'ouvrir rapidement le centre communautaire et d'offrir un centre d'hébergement, en cas de besoin. Nous tenons à remercier spécialement notre employé, M. Alain Goulet qui a été disponible et proactif tout au long de la panne, de même que l'équipe des pompiers s'est assurée de la sécurité de tous.

Cet évènement nous a tout de même démontré que la Municipalité avait certaines lacunes au niveau des infrastructures afin d'être pleinement efficace lors d'une telle situation.

Aujourd'hui, nous lançons un appel à tous afin de mettre sur pied un groupe de bénévoles, en cas d'évènement majeur seulement. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à compléter le formulaire joint à cet Albanois, selon votre champ de compétences et à nous le retourner afin que nous puissions établir notre liste de bénévoles.

Pour terminer, je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Deny Lépine, maire



Prochaine réunion du conseil :

Lundi 13 février 2023 à 19h30

Pour joindre votre Municipalité :

Deny Lépine, maire	418 326-1410 mairie@st-alban.qc.ca	coordonateur des loisirs	loisirs@st-alban.qc.ca
Bureau municipal	418 268-8026 info@st-alban.qc.ca	École Du Goéland	418 268-3332
Centre communautaire	418 268-3557	Parc Régional	418 268-6681 info@parcportneuf.com
Bibliothèque	418 268-3557	Urgences :	911

Horaire du bureau municipal : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Résumé de la dernière séance du conseil :

Appui d'une demande à la CPTAQ – Cultures H. Dolbec inc

Le Conseil municipal appuie la demande de Cultures H. Dolbec inc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 439676.

Autorisation de signature – Vente du lot 6 426 829 du Cadastre du Québec

La Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le lot 6 426 829. La promesse d'achat étant acceptée. Le Conseil autorise la signature de l'acte de vente aux termes de la promesse d'achat.

Autorisation de signature – Entente d'entraide particulière

La Municipalité autorise le maire, Deny Lépine et la directrice générale et secrétaire trésorière, Mélodie Couture-Montmeny, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'entraide particulière en cas d'incendie sur le territoire du Camp Kéno. Dans cette entente, la Ville de Saint-Raymond prête assistance » à la Municipalité de Saint-Alban.

Règlement d'emprunt numéro 206 – Refinancement pour un terme de 5 ans

La Municipalité procède au refinancement du règlement 206 pour un terme de 5 ans auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf. Le solde de l'emprunt, 23 202 \$, sera refinancé à un taux de 5.09 %.

Dates des séances ordinaires du conseil municipal 2023

- | | |
|--|---------------------------|
| • Lundi 16 janvier 2023 (3 ^e lundi) | • Lundi 10 juillet 2023 |
| • Lundi 13 février 2023 | • Lundi 14 août 2023 |
| • Lundi 13 mars 2023 | • Lundi 11 septembre 2023 |
| • Mardi 11 avril 2023 | • Mardi 10 octobre 2023 |
| • Lundi 8 mai 2023 | • Lundi 13 novembre 2023 |
| • Lundi 12 juin 2023 | • Lundi 11 décembre 2023 |



COMITÉ DU NOËL DU PAUVRE

Comme à tous les ans le Comité tient à remercier la municipalité pour l'accueil et leur soutien.

Merci à nos pompiers pour la parade, ainsi que la cueillette de denrées non-périssables. Un gros MERCI à Alain Goulet pour son magnifique char allégorique. Et aussi un MERCI à Denis, Sophie, Monia et Eric pour leur généreux don à la suite à la soirée Country qui a eu lieu le 22 octobre dernier.

Et bien sûr un gros **MERCI** à vous tous pour votre grande générosité. Ensemble nous avons égayé le Noël de certaines de nos familles!

Le Comité du Noël du Pauvre

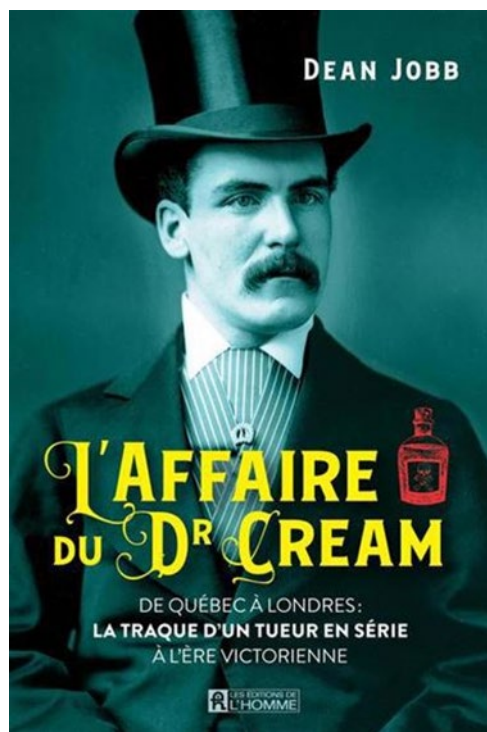
Biblio-Chut ! Votre bibliothèque !

179, rue Principale 418.268.3557

Facebook : Bibliothèque Biblio-Chut de Saint-Alban

Espace : Appréciation de lecture

L'affaire du Dr Cream est un essai très bien documenté sur un tueur en série qui a sévi au Canada, aux États-Unis et en Angleterre à l'époque victorienne. On y décrit l'usage des poisons, le système judiciaire anglais, le fonctionnement de Scotland Yard et les premiers pas de la médecine légale au 19e siècle. C'est aussi un portrait des mœurs de l'époque, des droits (ou plutôt de leur absence) des femmes et des classes sociales. De plus, on peut constater la façon dont la confiance aveugle en le personnel soignant et la corruption des fonctionnaires a contribué à la trajectoire effrayante d'un médecin ayant vécu au Québec, étudié à McGill et dont la statue a fait partie de la Chambre des horreurs de Madame Tussauds pendant des décennies. À lire pour mieux connaître et comprendre la société à l'époque victorienne!



Gwendoline Simon, abonnée de Biblio-Chut !



VENEZ NOUS ENCOURAGER EN GRAND NOMBRE !

FESTI-NEIGE 2023

DU 19 AU 21 JANVIER
AU CENTRE DES LOISIRS
DE SAINT-ALBAN

VENREDI

18h00 Tournoi de hockey

SAMEDI

8h00 Tournoi de hockey (toute la journée)

9h30 Jeux gonflables et glissades (toute la journée)

11h00 à 15h00 Tire sur neige et maquilleuse professionnelle

13h30 Sculptures sur neige : Apportez vos outils !

20h00 Finales du tournoi de hockey

22h00 Soirée à l'Hôtel St-Alban avec David Paradis

Bar sur
place

-

Lunchs
disponibles
à l'Hôtel
St-Alban

Plus d'informations sur Facebook: Festi-Neige 2023 ou 418 283-2660



Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

CALENDRIER DES COLLECTES SAINT-ALBAN

2023

JANVIER

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
		3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
		17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
		24	25	26	27
29	30	31			
		31			

FÉVRIER

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
		7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
		14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
		21	22	23	24
26	27	28			
		28			

MARS

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
		7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
		14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
		21	22	23	24
26	27	28	29	30	31
		28	29	30	31

AVRIL

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
		4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
		11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
		18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
		25	26	27	28
30					

MAI

D	L	M	J	V	S
	1	2	3	4	5
	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
		9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
		16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
		23	24	25	26
28	29	30	31		
		30	31		

JUIN

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	
4	5	6	7	8	9
		6	7	8	9
11	12	13	14	15	16
		13	14	15	16
18	19	20	21	22	23
		20	21	22	23
25	26	27	28	29	30
		27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
		4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
		11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
		18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
		25	26	27	28
30	31				

AOÛT

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
		8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
		15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
		22	23	24	25
27	28	29	30	31	
		29	30	31	

SEPTEMBRE

D	L	M	J	V	S
			1	2	
			1	2	
3	4	5	6	7	8
		6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
		12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
		19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
		26	27	28	29

OCTOBRE

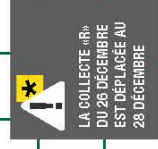
D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
		3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
		17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
		24	25	26	27
29	30	31			
		31			

NOVEMBRE

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
		7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
		14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
		21	22	23	24
26	27	28	29	30	
		28	29	30	

DÉCEMBRE

D	L	M	J	V	S
				1	2
				1	2
3	4	5	6	7	8
		5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
		12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
		19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
		26	27	28	29
31					



LA COLLECTE «R»
DU 28 DÉCEMBRE
EST DÉPLACÉE AU
28 DÉCEMBRE



MATIÈRES
ORGANIQUES



MATIÈRES
RECYCLABLES



DÉCHETS



ENCOMBRANTS
(GROS REBUTS)



HERBES ET FEUILLES
SACS DE PLASTIQUE
INTERDITS



SAPINS
DE NOËL

TÉL. : 418 876-2714

RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714

LAREGIEVERTE.CA





**Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf**

CONSIGNES À RESPECTER

TÉL. : 418 876-2714

RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714



LAREGIEVERTE.CA

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront en amendements afin de composter vos matières organiques au centre de traitement.

POUR QUE VOTRE ARBRE SOIT RAMASSÉ, VOUS DEVEZ :

- Enlever toutes les décorations;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6h le jour de la collecte;
- Ne pas planter l'arbre à la verticale pour éviter de le confondre avec un arbre vivant;
- Il est déconseillé de placer le sapin en bordure de rue trop à l'avance, car celui-ci peut se figer dans la glace ou être recouvert de neige le rendant invisible selon les précipitations.



COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT :

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.



Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
 - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*



Bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

**PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI
APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN
ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.**

**Nouveau
service!**



**5\$ / enfant
par
demi-journée**
*pour les familles membres

Pour des besoins
ponctuels tels que:
répit parental,
démarche socio-
professionnelle,
dépannage
d'urgence, rendez-
vous, etc.

Halte-garderie communautaire 0 à 5 ans



Les lundis, de 8h45 à 11h45
Les jeudis, de 13h à 16h

Réservation obligatoire

du mardi au jeudi de la semaine précédente
418-873-4557 poste 21



**CERF
Volant**

Centre d'entraide
et de ressources
familiales de Portneuf

189, rue Dupont, local 171
Pont-Rouge (QC) G3H 1N4
Entrée PORTE 4

www.cerfvolantdeportneuf.org

Inscription des élèves 2023-2024

Centre de services scolaire de Portneuf

Procédure d'inscription des élèves

Le Centre de services scolaire de Portneuf avise les parents que la démarche d'inscription est obligatoire pour tous les élèves qui désirent fréquenter une de ses écoles pendant l'année scolaire 2023-2024, la période des inscriptions se terminant le **1^{er} mars 2023**.

Procédure d'inscription pour le préscolaire

- Pour être admis en maternelle 4 ans à temps plein (**M4**), l'enfant doit être âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre de cette même année scolaire. Pour être admis en maternelle 5 ans (**M5**), l'enfant doit être âgé de 5 ans avant le 1^{er} octobre de cette même année scolaire.
 - Pour inscrire leur enfant au préscolaire, **les parents doivent préalablement prendre rendez-vous auprès de l'école de leur localité**. Le jour de l'inscription, ils doivent se présenter à l'école avec les documents demandés.
- ➔ Il est à noter que l'offre de services par école pourra varier selon les inscriptions. Lorsque le nombre de demandes d'inscription excède le nombre de places disponibles dans les classes de maternelle 4 ans à temps plein, les places sont allouées selon les critères de priorisation déterminés par le centre de services scolaire. Il n'y a pas d'admissibilité exceptionnelle à la maternelle 4 ans à temps plein qui pourrait permettre à un enfant de 3 ans d'y être inscrit.

MUNICIPALITÉS	ÉCOLES	TÉLÉPHONES	SERVICES	DATES	HEURES
Cap-Santé	Du Bon-Pasteur	418-285-2915	M4 et M5	10 février 2022 (sur rendez-vous)	16 h 30 à 20 h 00
				11 février 2022 (sur rendez-vous)	7 h 30 à 13 h 00
Deschambault Grondines	Du Phare	418-286-6283	M4 et M5	11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 00
	St-Charles-de-Grondines	418-268-8359	M4 et M5	10 février (sur rendez-vous)	
Donnacona	De la Saumonière	418-285-2666	M4 et M5	9 février (sur rendez-vous)	De 15 h 30 à 19 h 30
				10 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h 30 et 15 h 30 à 19 h 30
				11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 15
Neuville	Des Bourdons-et-Courval	418-876-2102	M4 et M5	11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 15 à 15 h 30
Portneuf	Des Sentiers	418-286-3315	M4 et M5	10 et 11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h et 13 h 00 à 15 h 00
Pont-Rouge	Du Perce-Neige	418-873-2151 poste 5262	M4		
			M5	10 février (sur rendez-vous par le site Internet de l'école) 11 février (sur rendez-vous par le site Internet de l'école)	De 15 h 45 à 19 h 30 De 8 h 00 à 18 h 00

Rivière-à-Pierre	Saint-Cœur-de-Marie	418-323-2101	M4 et M5	2 et 3 février (sur rendez-vous)	De 8 h 15 à 11 h 15 et 12 h 45 à 15 h 00
Saint-Alban Saint-Marc Saint-Gilbert	Du Goéland	418-268-3332	M4 et M5	10 février (sur rendez-vous)	De 8 h 15 à 11 h 00 et 13 h 00 à 15 h 00
	Sainte-Marie	418-268-3355	M4 et M5		
Saint-Basile	Des Trois-Sources	418-329-2833	M4 et M5	10 février (sur rendez-vous)	De 12 h 30 à 19 h 00
				11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 00
Saint-Casimir Saint-Thuribe	Du Bateau-Blanc	418-339-2055	M4 et M5	8, 9 et 10 février 2022 (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 11 h 00 et 13 h 00 à 14 h 30
Saint-Léonard	Marie-du-Saint-Sacrement	418-337-7806	M4 et M5	8 et 9 février (sur rendez-vous)	De 8 h 15 à 16 h 00
Saint-Raymond Sainte-Christine Lac-Sergent	De la Grande-Vallée	418-337-7657	M4	17 février (sur rendez-vous)	De 15 h 30 à 19 h 30
			M5	18 février (sur rendez-vous)	De 8 h 30 à 15 h 00
				10 février (sur rendez-vous)	De 14 h 30 à 19 h 30
Saint-Ubalde	De la Morelle	418-277-2160	M4 et M5	11 février (sur rendez-vous)	De 8 h 00 à 16 h 30
				8, 9 et 10 février (sur rendez-vous)	De 9 h 00 à 11 h 00 et 13 h 00 à 14 h 30

- Lors de l'inscription, **les parents doivent se présenter avec l'original du certificat de naissance (grand format), la carte d'assurance-maladie de l'enfant et une preuve de résidence** (exemples : un compte d'Hydro-Québec, de téléphone ou autre document en autant que l'adresse principale y figure). S'il y a lieu, pour l'obtention d'un certificat de naissance, ils doivent demander un formulaire de ***Demande de certificat*** en s'adressant au secrétariat de leur école d'appartenance ou en se rendant sur le site internet du Directeur de l'état civil au www.etatcivil.gouv.qc.ca.
- En se rendant sur le site Internet du centre de services scolaire (www.cssportneuf.gouv.qc.ca), les parents sont également invités à remplir à l'écran le [formulaire d'inscription](#) ainsi que la [fiche santé](#), à les imprimer, à les signer et à les apporter à l'école avec les documents requis.
- Il est possible d'obtenir une dérogation à l'âge d'admission. Les parents doivent s'adresser à la direction de leur école pour en connaître la procédure. Des frais sont associés à cette démarche. [Procédure de demande de dérogation à l'âge d'admission](#).
- Pour les parents des élèves qui fréquentent déjà une école du centre de services scolaire, l'information concernant le renouvellement de l'inscription leur sera transmise au plus tard au cours du mois de février. Les parents devront remplir, signer et retourner à l'école, le formulaire d'inscription avant la fin de la période des inscriptions se terminant le 1^{er} mars 2023.
- Les parents des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire peuvent choisir une école autre que celle de leur bassin d'appartenance, en respect de la capacité d'accueil de l'école. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription en remplissant le [formulaire pour le choix d'une école](#), au plus tard le 1^{er} mars 2023. L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport scolaire. Les demandes de choix d'une école seront analysées conformément à la *Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Portneuf* en vigueur.

Pour des informations particulières, communiquer avec monsieur Guillaume Gingras au 418 285-2600, poste 5041.

Québec 

SAAQ - AVIS IMPORTANT

Comme vous le savez, la Société de l'assurance automobile du Québec, procède actuellement à une grande transformation technologique. La préparation au déploiement de ces nouveaux outils pour nos employés est une opération complexe et d'envergure qui s'échelonnera sur plusieurs jours. Certains services seront donc suspendus pour la période

Du 26 janvier au 20 février 2023

Au cours de la période de transition, la société demeurera ouverte afin de répondre aux questions et d'offrir certains services jugés indispensables à sa clientèle tel que;

- La vérification de la validité d'un permis de conduire
- Le remplacement d'un permis perdu ou volé
- La vérification de la conformité d'un véhicule routier

*Le paiement du renouvellement d'un permis de conduire ou d'une immatriculation continuera d'être possible via un établissement financier.

*La prise de photo pour la carte d'assurance maladie ne sera pas offerte pendant la période de transition.

Cette transformation numérique représente une amélioration majeure de l'offre de services de la SAAQ. Nous sommes conscients des répercussions que le ralentissement de notre prestation de services aura sur notre clientèle, mais il s'agit d'un passage obligé pour vous offrir des services encore mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

Nous remercions à l'avance toutes notre clientèle pour leur grande collaboration et surtout, pour votre patience, qui nous aident à mettre ce projet en œuvre.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Prénom et nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Ressources humaine ☐

Ressources matériel ☐

Autres ☐

Précisez : _____

MERCI

Horaire de la patinoire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AM	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
PM		Fermé	Fermé	Fermé	De 13 h 00 à 17 h 00	De 13 h 00 à 17 h 00	De 13 h 00 à 17 h 00
Soir		De 17 h 00 à 20 h 00	De 17 h 00 à 20 h 00	De 17 h 00 à 21 h 00	De 17 h 00 à 21 h 00	De 18 h 00 à 21 h 00	De 18 h 00 à 21 h 00

Reprise du groupe de soutien «Départ» des Alcooliques Anonymes

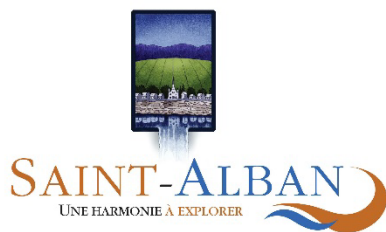
As-tu le goût de partager ton vécu avec nous? Aurais-tu besoin d'écoute? De soutien? D'encouragement?

N'hésite plus!

Viens te joindre à nous le dimanche matin à 10:00 au Centre communautaire de Saint-Marc-des-Carières

1770, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières,

Besoin d'aide ou d'assistance immédiatement? **1-866-376-6279**



Offre d'emploi

Coordonnateur des loisirs

Tu as envie de relever de nouveaux défis et de faire partie d'une communauté dynamique? Tu rêves d'une équipe de travail unie et débordante de projets? Tu as envie d'être reconnu à ta juste valeur?

Alors, ce poste est pour toi

RÔLE ET RESPONSABILITÉS :

- Planifier, gérer et organiser les programmes d'activités sociales, culturelles et sportives
- Assurer l'animation des activités de loisir
- Promouvoir différentes activités offertes par la Municipalité
- Embaucher et gérer le personnel affecté au camp de jour et à la surveillance des locaux
- Participer aux réunions régionales des services municipaux des loisirs ainsi qu'aux réunions du Conseil lorsque requis
- Exécuter toute autre tâche connexe

EXIGENCES :

- Démontrer dynamisme et leadership
- Être sociable et capable de s'adapter à tous les groupes d'âges
- Aimer travailler avec le public
- Être responsable et organisé
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Être disponible en dehors des heures de bureau
- Maîtriser l'informatique et les logiciels de la suite Office

CONDITIONS ET AVANTAGES :

- Poste temps plein (d'avril à octobre)
- Poste temps partiel (de novembre à mars)
- Horaire variable
- Téléphone cellulaire fourni
- Ordinateur portable fourni
- Salaire à discuter

Seras-tu notre prochain coordonnateur des loisirs ?

INSCRIPTION :

N'hésite pas à nous faire parvenir ton Curriculum Vitae **au plus tard mardi, le 31 janvier 2023**, par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes : **Mélodie Couture-Montmeny, directrice générale**
Municipalité de Saint-Alban
241 rue Principale, Saint-Alban, Qc, G0A 3B0
dg@st-alban.qc.ca

* Le genre masculin est utilisé dans le présent document comme genre neutre.